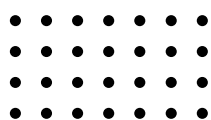


Société de développement de la Baie-James
Rapport annuel intérimaire 2024



**DES
AMBITIONS
INALTÉRÉES**





DES AMBITIONS INALTÉRÉES

ISSN 1919-1014

ISBN 978-2-555-00283-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-555-00284-5 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Mention de source :

Louis Jalbert, photographe

Christian Leduc, photographe

Mathieu Dupuis, photographe


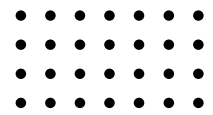


Table des matières

Le message du président du conseil d'administration.....	4
Le message du président-directeur général	5
Les faits saillants de l'exercice 2024	6
La Société de développement de la Baie-James	11
Le conseil d'administration	16
L'équipe de direction.....	20
L'organigramme.....	24
Les résultats sectoriels.....	25
La section financière	36
Les résultats du Plan d'action de développement durable 2023-2028	43
La gouvernance	46
Les autres exigences.....	51
Le code d'éthique et de déontologie.....	56
La carte du territoire de la Baie-James.....	65

Liste des acronymes

- **ARBJ** : Administration régionale Baie-James
- **EBI** : Entente bilatérale intégrée
- **GNC** : Gouvernement de la nation crie
- **GREIBJ** : Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
- **HQ** : Hydro-Québec
- **MELCCFP** : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- **MRNF** : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- **MTMD** : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- **NQIM** : NQ Investissement minier
- **PAIA** : Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires
- **PQI** : Plan québécois des infrastructures
- **SCT** : Secrétariat du conseil du trésor
- **SPN** : Société du Plan Nord



Le message du président du conseil d'administration



Gaston Bédard

Président du conseil d'administration

L'année 2024 a non seulement marqué le début d'un nouveau plan de développement, mais elle a aussi mis en lumière la capacité de l'organisation à concrétiser des projets ambitieux, même dans un contexte opérationnel parfois exigeant.

Parmi les grandes réalisations, notons les avancées majeures en termes de travaux sur la route Billy-Diamond, incluant le remplacement de ponceaux complexes, la planification de la construction de nouveaux ponts et la confirmation de plusieurs financements majeurs, dont celui du Plan québécois des infrastructures pour doter l'organisation d'un budget de maintien d'actifs.

Ces investissements structurants permettront de bonifier la sécurité et la durabilité des infrastructures nordiques.

En parallèle, la Société a poursuivi son rôle dans la gestion des aérodomes, avec notamment le rechargement de la piste de LG-4 et l'amélioration de l'offre de transport vers Fontanges. Elle a également confirmé son positionnement comme partenaire de choix pour les ministères et les sociétés d'État, avec l'ajout de nombreux nouveaux mandats.

Nous saluons les efforts déployés dans l'accompagnement de projets porteurs pour le territoire, tels que le soutien au Camping Opémiska, le financement de BoréA DécouVERTE, ou encore la clôture d'un important placement dans le projet de ligne de transmission du projet minier Windfall.

Je tiens à souligner le dévouement exceptionnel de nos équipes et la qualité du travail réalisé cette année. Je remercie le président-directeur général pour son leadership, ainsi que tous les membres du conseil d'administration pour leur collaboration et leur présence assidue.

La Société aborde les prochaines années avec une vision claire, des moyens renforcés et une équipe mobilisée. Ensemble, nous continuerons de jouer un rôle central dans le développement durable et équitable de la région nordique du Québec.

Gaston Bédard

Président du conseil d'administration

Le message du président-directeur général

Alain Coulombe

Président-directeur général

L'année 2024 nous aura permis de concrétiser d'importantes réalisations grâce à l'implication soutenue de nos équipes et à la confiance renouvelée de nos partenaires gouvernementaux et privés, soulignons, entre autres, la réfection de la piste de l'aéroport de La Grande-Rivière et le rechargement de la piste de l'aérodrome de LG-4, livrés à la satisfaction du client. Ces réalisations illustrent également notre capacité à répondre efficacement aux besoins des milieux desservis.

La route Billy-Diamond demeure au cœur de nos priorités : en plus de la poursuite de la phase 2 du programme de réfection, nous avons lancé les travaux préparatoires de remplacement de ponts, réalisé l'analyse de la capacité portante de plusieurs structures, et sécurisé des financements essentiels totalisant près de 10 M\$ pour la mise aux normes de 11 ponts.

Notre collaboration avec Hydro-Québec a franchi un nouveau cap avec l'entente pour la réfection des chemins du secteur LG-3, marquant le début d'un chantier majeur estimé à près de 45 M\$.

Par ailleurs, les mandats confiés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ont connu une croissance significative. Que ce soit pour des travaux d'urgence sur la route du Nord ou le programme d'intervention au nord du 49^e parallèle, notre expertise a été mise à profit pour renforcer les infrastructures stratégiques du territoire.

Malgré plusieurs défis organisationnels, nous avons maintenu un haut niveau de performance et de mobilisation interne. Le taux de satisfaction de nos employés qui dépasse les 86 %, témoigne de leur engagement et de la culture d'excellence que nous entretenons.

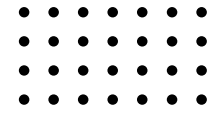
Je tiens à remercier l'ensemble de nos équipes pour leur rigueur et leur passion, nos partenaires pour leur confiance, ainsi que les membres de notre conseil d'administration pour leur soutien indéfectible. C'est ensemble que nous bâtissons un Nord fort, durable et innovant.



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves.

Alain Coulombe
Président-directeur général

Les faits saillants de l'exercice 2024



■ **Projet de réfection de la piste de l'aéroport de La Grande-Rivière**

Réfection de la piste de l'aéroport de La Grande-Rivière – Volet 1

Malgré deux appels d'offres infructueux, les travaux de réfection de la piste, qui ont pu débuter en août 2024 grâce à une réduction de l'envergure du projet, ont été majoritairement complétés en 2024, à l'exception de l'installation du groupe électrogène prévue pour le printemps 2025.

Réhabilitation complète des infrastructures aéroportuaires – Volet 2

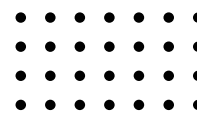
Les activités de conception ont été lancées en 2024, en vue de travaux majeurs de réhabilitation prévus en 2025 et 2026. Un appel d'offres pour la surveillance des travaux a été publié en novembre 2024.

■ **Remplacement de ponceaux complexes dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond**

En 2024, les travaux de réfection de la route Billy-Diamond ont connu des avancées significatives, notamment dans le cadre du remplacement de ponceaux complexes. Les travaux amorcés en 2023 aux km 512, 594 et 605 ont été entièrement complétés. Deux ponceaux supplémentaires ont également été remplacés au km 139 cette année, avec des interventions complémentaires telles que l'ensemencement, le pavage et l'installation de glissières de sécurité, prévues pour 2025.

Par ailleurs, après un premier appel d'offres infructueux, le contrat de remplacement d'une batterie de ponceaux par un pont au km 69 a pu être octroyé. Les travaux préparatoires, incluant la construction d'un chemin de déviation, se sont déroulés à l'automne 2024, tandis que la construction du pont est planifiée pour 2025. Toutefois, en raison de la hausse marquée des coûts de construction, le budget restant pourrait ne pas suffire à la réalisation du troisième et dernier pont prévu au km 49.

La Société, en concertation avec le comité de gérance, analyse actuellement les options possibles pour la suite du projet.



■ Conclusion d'une nouvelle convention collective d'une durée de 5 ans avec les travailleurs du relais routier du km 381

En 2024, la Société a conclu une nouvelle convention collective de cinq ans avec les travailleurs du relais routier du km 381, remplaçant celle arrivée à échéance le 31 décembre 2023. Après plusieurs séances de négociation, une entente a été convenue le 19 octobre.

Les principaux éléments négociés incluent l'indexation des salaires, une bonification des congés de maladie rémunérés, la mise en place d'un régime de retraite simplifié et une revalorisation de plusieurs primes et allocations. Cette entente permettra à la Société d'améliorer la rétention de ses employés et de renforcer les relations de travail.

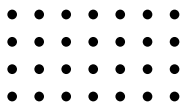
■ Clôture de la transaction dans PNCW Ligne de Transmission, société en commandite et 15507588 Canada inc.

La Société a autorisé un placement de 5 M\$ sous forme de prêt à terme non garanti à PNCW SEC et 15507588 Canada inc. pour participer à un montage financier visant la construction d'une ligne de transmission électrique alimentant le projet minier Windfall. Ce projet permettra de relier le site minier au réseau d'HQ, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre associées à l'utilisation de groupes électrogènes. Un premier déboursé de 3 M\$ a été effectué en décembre 2023 et la clôture de l'investissement a été finalisée en septembre 2024 après l'obtention du décret nécessaire.

■ Rapiéçage mécanisé et manuel sur la route 113

Les travaux de rapiéçage mécanisé et manuel de la route 113 entre Lebel-sur-Quévillon et Miquelon, réalisés pour le compte du MTMD, ont été achevés en septembre 2024. Cette opération a permis de sécuriser 28,1 kilomètres de chaussée dans l'attente de réhabilitations majeures futures.

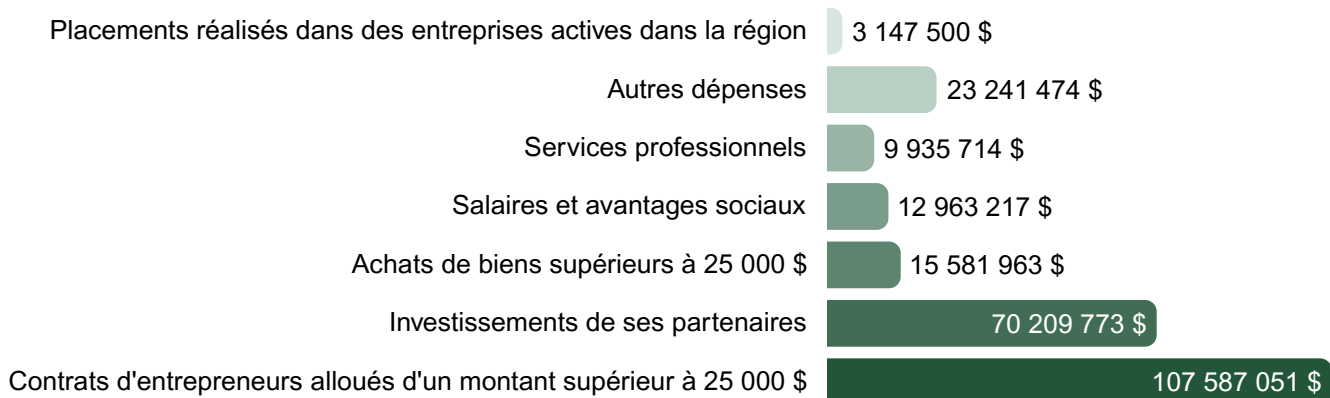




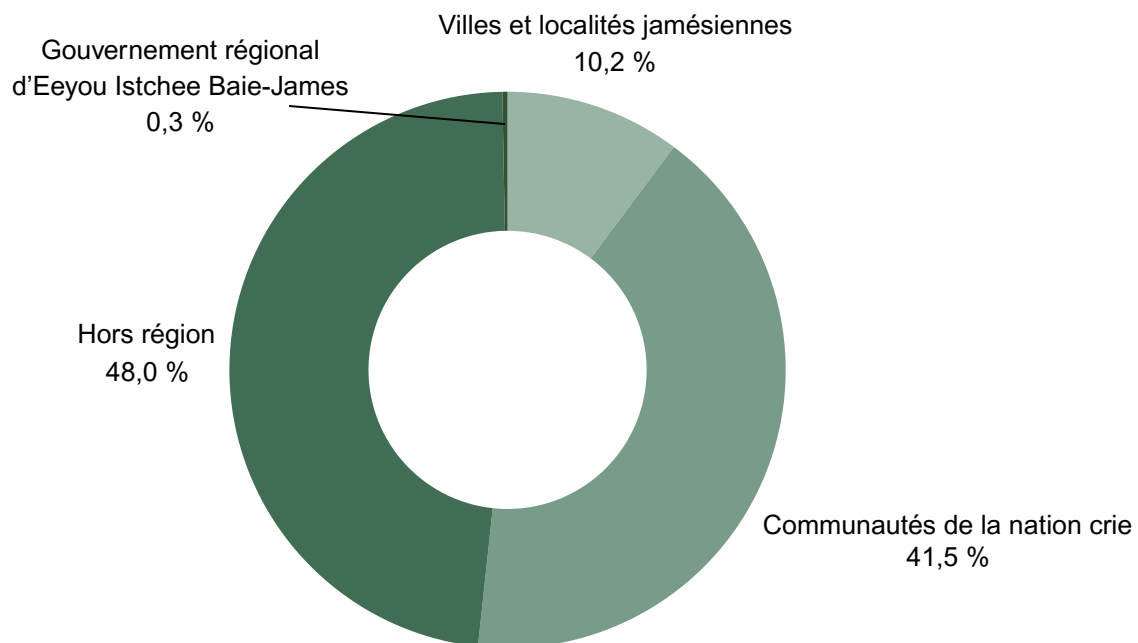
Des retombées économiques importantes dans la région

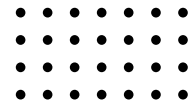
En 2024, les activités de la Société ont engendré des retombées économiques totales de **242 666 692 \$** sur l'économie du Québec.

■ Retombées économiques engendrées par les activités de la Société en 2024

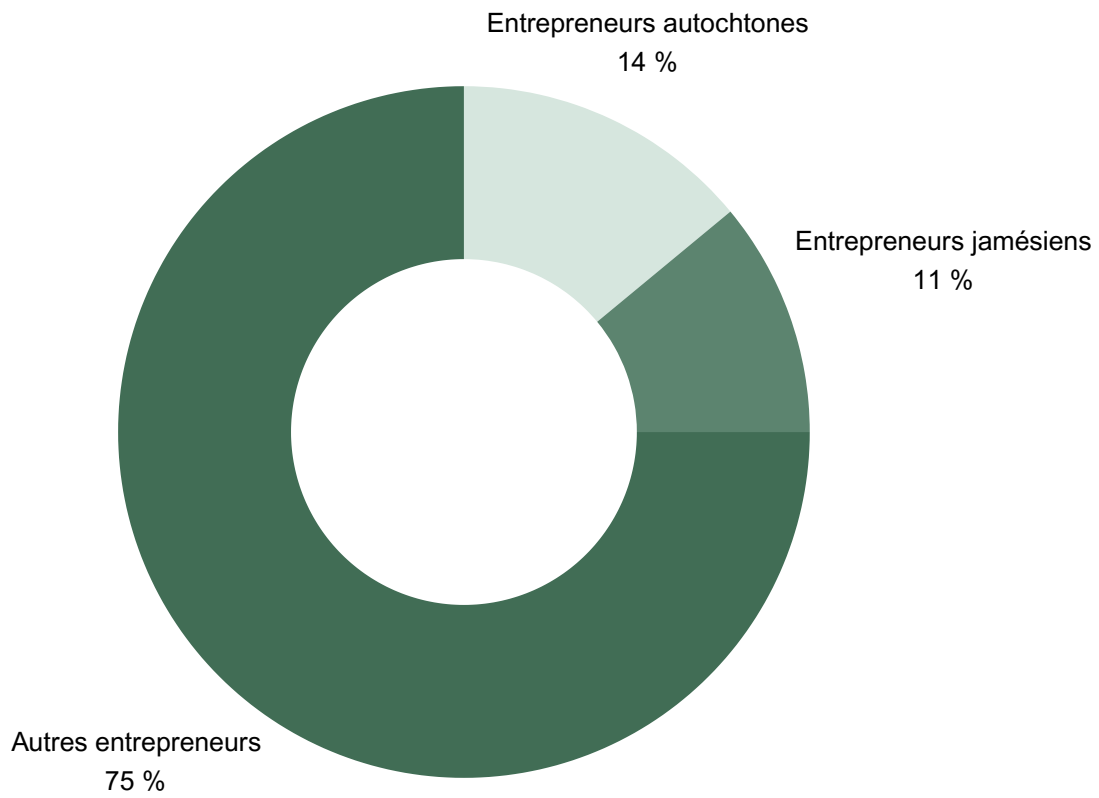


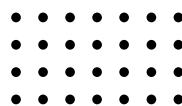
■ Répartition des retombées économiques générées par la Société en 2024





■ Répartition des contrats alloués aux entrepreneurs en 2024

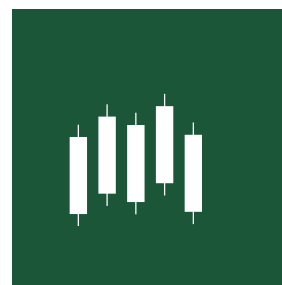




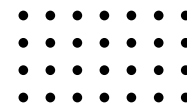
■ Performance financière 2024

Pour l'exercice 2024, les revenus de la Société ont atteint 118 764 908 \$, alors que les charges d'exploitation ont totalisé 94 551 037 \$, ce qui porte l'excédent d'exploitation à 24 213 871 \$. Il faut toutefois déduire les moins-values durables sur prêts et placements de 350 000 \$ pour déterminer un excédent annuel lié aux activités de 23 863 871 \$.

(En dollars)	2024	2023	2022
Revenus	118 764 908	110 290 018	108 147 671
Charges	(94 551 037)	(80 152 791)	(63 238 400)
Excédent d'exploitation	24 213 871	30 137 227	44 909 271
Moins-value durable sur prêts et placements	(350 000)	(1 505 035)	(123 250)
Excédent annuel lié aux activités	23 863 871	28 632 192	44 786 021
Actif total	515 091 661	397 501 780	397 937 069
Avoir de l'actionnaire	192 597 878	168 546 838	144 438 086



La Société de développement de la Baie-James



Bref historique

La Loi sur le développement de la région de la Baie James (chapitre D-8.01) créant la Société a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 14 juillet 1971. Cette loi constitutive de la Société a fait l'objet de plusieurs modifications au cours des dernières années. Une des plus importantes faisait suite à la décision numéro 98-131 du Conseil des ministres : la révision du mandat de la Société regroupé notamment sous deux volets, soit le développement économique et la gestion des infrastructures de transport. Finalement, la loi constitutive a été de nouveau modifiée au début de 2014, afin que les engagements du gouvernement du Québec liés à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James qu'il avait conclue avec les Cris soient respectés.

Sa mission

La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'HQ, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter et soutenir la réalisation de projets visant ces fins ou y participer. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Mandataire du gouvernement, la Société est un organisme autre que budgétaire. Elle peut donc exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont assumés, en tout ou en partie, par le mandant. De surcroît, le GNC et le GREIBJ peuvent proposer au gouvernement des mandats à confier à la Société dans tout domaine connexe à ses objets. Dans de tels cas, les frais peuvent être assumés en tout ou en partie par ces deux entités.

Son territoire d'intervention

La Société déploie ses activités sur le territoire de la Baie-James qui comprend le territoire borné à l'ouest par la limite ouest du Québec, au sud par le parallèle de latitude 49°00' Nord, à l'est par les districts électoraux de Roberval, de Dubuc et de Saguenay ainsi que par le prolongement vers le nord de la limite ouest du district électoral de Saguenay, et au nord par le parallèle de latitude 55°00' Nord.

Le territoire de la Baie-James couvre 42 % de la région Nord-du-Québec et 23 % de la superficie de la province de Québec. D'une superficie totale de 350 000 km², ce territoire fait partie du territoire d'application du Plan Nord. Deux groupes de citoyens l'habitent, soit les Cris et les Jamésiens.



Ses champs d'activité

La mission de la Société s'articule autour de trois grands secteurs d'activité :

1. Le développement économique;
2. L'exécution de mandats de gestion d'infrastructures routières et aéroportuaires;
3. La réalisation de projets de réfection d'infrastructures routières.

■ Développement économique

Dans le cadre de sa mission, la Société vise à susciter, soutenir et participer à la concrétisation de projets d'affaires favorisant le développement économique régional. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'investissement dédié, qui alimente :

- un portefeuille de placements privés orienté vers la diversification économique;
- ainsi qu'une participation au fonds NQIM, qui appuie notamment les entreprises minières dans l'adoption de bonnes pratiques.

Ces leviers financiers permettent à la Société de soutenir et d'accompagner des projets porteurs ayant un impact concret sur le territoire.

Ces activités, de même que la gestion administrative, relèvent de la Vice-présidence à l'exploitation, laquelle regroupe : la Direction des ressources humaines et des communications, la Direction du développement économique, le Relais routier du km 381, le Service des affaires juridiques et de la gestion contractuelle, la Direction des finances et de l'administration, ainsi que la Direction des technologies de l'information.

■ Infrastructures routières et aéroportuaires

La Société détient certains actifs tels que :

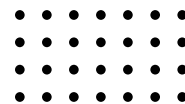
- la route Billy-Diamond (anciennement route de la Baie-James);
- le chemin de Chisasibi;
- ainsi que l'aéroport de La Grande-Rivière.

Elle assure l'entretien, l'exploitation et la réfection des infrastructures, souvent dans le cadre de mandats confiés par des partenaires tels qu'HQ, le MTMD et le MRNF.

Ces activités sont sous la responsabilité de la Vice-présidence aux infrastructures, qui comprend :

- la Direction des services d'entretien routier;
- la Direction des services aéroportuaires;
- la Direction de projet.

La Société a développé une expertise reconnue en gestion de projets d'envergure, tant dans le domaine des infrastructures de transport que dans celui du bâtiment. Grâce à une équipe spécialisée, elle prend en charge la planification, le suivi et la réalisation de projets structurants qui ont un impact direct sur l'accès au territoire et sur le développement régional.



Une vision mobilisatrice et inspirante

L'expérience acquise au fil des années a permis à la Société de développer une expertise reconnue et les compétences permettant de susciter davantage de projets ayant des retombées économiques pour la région. Son savoir-faire et les moyens à sa disposition lui permettent de se donner une vision pour guider ses choix stratégiques, soit :

« Être une organisation entreprenante dont les réalisations génèrent d'importantes retombées économiques pour le territoire. »

Ses valeurs

La Société a également des valeurs bien ancrées dans ses pratiques de gestion et dans ses relations avec les partenaires sur le territoire. Chacune des directions et tous les employés de la Société doivent intégrer ses valeurs dans leurs pratiques professionnelles :

■ Compétence

La Société entend promouvoir le développement continu de ses expertises et de ses méthodes de travail dans chacun de ses secteurs d'activité. Pour ce faire, les membres du personnel doivent être compétents et mobilisés afin qu'ils puissent adhérer à la mission, à la vision, aux valeurs, aux orientations et aux objectifs de la Société.

■ Agilité

Au fil des années, la Société a toujours su adapter ses actions au contexte sociopolitique de la région ainsi qu'à son environnement d'affaires, ce qui lui permet de relever les défis qu'elle se fixe. Elle entend promouvoir la créativité et l'innovation dans le développement de ses stratégies organisationnelles.

■ Collaboration

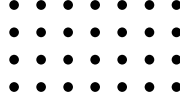
Dans ses relations d'affaires, la Société encourage le dialogue ainsi qu'une très grande adaptation de son offre de service aux besoins de ses clients et de ses partenaires. Elle favorise également une culture managériale axée sur l'écoute et la recherche de solution concertée.

■ Respect

La Société prend ses décisions d'affaires en tenant compte de ses objectifs et de son statut de société d'État dans le respect de ses partenaires et des membres de son personnel. La Société est particulièrement à l'écoute des attentes des personnes et des parties prenantes (autres organisations, entreprises, GNC, GREIBJ, etc.) avec lesquelles elle collabore, ainsi qu'avec son personnel. Ses relations sont basées sur un rapport de confiance mutuelle.

■ Intégrité

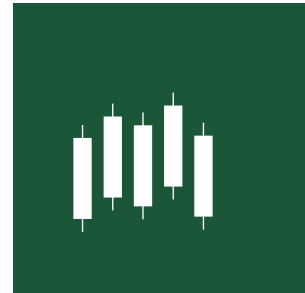
La Société et les membres de son personnel s'engagent à avoir des comportements honnêtes, en tout respect d'une haute éthique professionnelle.

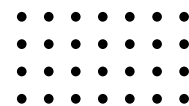


Une organisation bien présente dans sa région

La gestion des activités de la Société est administrée à partir des établissements situés à Chibougamau, à Matagami, à Radisson, au relais routier du km 381 et à l'aéroport de La Grande-Rivière. L'effectif de la Société est réparti dans les villes de Matagami et de Chibougamau, ainsi que dans la localité de Radisson, ce qui lui permet de couvrir une très grande portion de la région. Les mandats de gestion d'infrastructures de transport qu'elle réalise ainsi que ses activités de développement économique lui donnent aussi l'occasion d'entretenir des relations d'affaires dans toutes les villes, communautés et localités de la région. Ses différents modes de gestion, qui favorisent les retombées économiques régionales, soutiennent également le développement local.

La SDBJ dispose d'une bonne capacité d'actions réparties sur l'ensemble de cet immense territoire, capacités qui sont d'ailleurs vivifiées par son statut unique en région.





Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé de sept membres, dont un président-directeur général, nommés par le gouvernement, en tenant compte des recommandations du GNC à l'égard de la nomination de trois de ces membres et du président-directeur général.

Au 31 décembre 2024, sept membres composent son conseil d'administration :



Gaston Bédard

Membre et président du conseil d'administration

Président du comité d'investissement

Président du comité d'audit

Nommé le 2 septembre 2015

Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2024

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en économie et gestion des systèmes organisationnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur Bédard est également formé comme administrateur de sociétés certifié à l'Université Laval. Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA) et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADM.A), il a occupé plusieurs postes de direction, notamment à la Fédération des caisses Desjardins et au Mouvement Desjardins, avant de devenir président-directeur général du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (2012-2020).

Il est président du conseil d'administration de la SDBJ depuis 2015.



Martin Breault

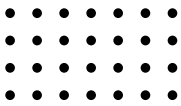
Membre et vice-président du conseil d'administration

Nommé le 1^{er} février 2023

Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2024

Monsieur Breault détient un baccalauréat en administration des affaires, un certificat en études politiques et une maîtrise en relations internationales. Depuis novembre 2022, il est sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. De 2018 à 2023, il a occupé divers postes au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Avant cela, il a travaillé au ministère de la Défense nationale et dans la fonction publique québécoise, notamment au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le 1^{er} février 2023, il a été nommé vice-président du conseil d'administration de la Société.



Alain Coulombe

Membre du conseil d'administration et président-directeur général

Membre du comité d'investissement

Membre du comité d'audit

Nommé le 2 mai 2019

Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2024

Monsieur Coulombe est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Athabasca de l'Alberta ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Sa carrière professionnelle débute en 1988 lorsqu'il rejoint la Société en tant qu'adjoint administratif. C'est à ce moment qu'il développe un intérêt marqué pour le domaine du développement économique. Après avoir occupé divers postes dont agent de développement corporatif et agent de développement économique, il est promu au poste de directeur du développement économique en 2002, puis comme directeur général adjoint au développement économique en 2010 avant d'être désigné vice-président exploitation par intérim en 2018 puis d'être nommé président-directeur général le 2 mai 2019.

Il a depuis été reconduit dans ses fonctions le 6 décembre 2023.



Davey Bobbish

Membre du conseil d'administration

Nommé le 30 janvier 2018

Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2024

Monsieur Bobbish est détenteur d'un diplôme d'études collégiales en administration, profil finances, du cégep de Saint-Laurent.

Il a commencé sa carrière professionnelle en 1997 à titre de chef comptable au sein de la Compagnie de construction Chee-Bee inc. Il est demeuré à ce poste jusqu'en 2002 pour ensuite accepter le rôle de directeur général et trésorier pour la Nation crie de Chisasibi.

Il a occupé subséquemment, entre 2011 et 2012, le poste de directeur général adjoint avant d'être nommé le 8 mars 2012 chef du conseil de bande de la Nation crie de Chisasibi.

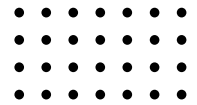


Gaston Cooper

Membre du conseil d'administration

Nommé le 25 octobre 2023

Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2024



Monsieur Cooper est détenteur d'un diplôme d'études secondaires de la Commission scolaire crie. Monsieur Cooper a été élu chef de la Nation crie d'Oujé-Bougoumou en août 2023. Présent à l'Association crie d'art et d'artisanat autochtones à Oujé-Bougoumou entre 2018 et 2023, il a occupé les fonctions de directeur général et d'agent de communication. Il a également occupé un poste d'agent de communication pour Air Creebec inc. de 2014 à 2018 et pour l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw de 2012 à 2014. Enfin, de 2008 à 2010, il a occupé la fonction d'agent sectoriel en foresterie et tourisme au département des ressources humaines du Gouvernement de la nation crie.

Il siège actuellement au conseil d'administration de plusieurs entités, dont la Société.



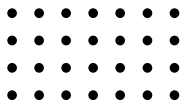
Daniel Mark-Stewart

Membre du conseil d'administration

Nommé le 25 octobre 2023

Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2024

Monsieur Mark-Stewart est détenteur d'un diplôme d'études secondaires de la Commission scolaire crie. Présent à la Nation crie d'Eastmain depuis 1998, il est chef adjoint depuis avril 2023 et a précédemment occupé les fonctions de coordonnateur santé et environnement de 2002 à 2011 et d'agent de communication de 2011 à 2023. Il s'est également impliqué comme coordonnateur de la stratégie de développement de la jeunesse au sein de la Commission de l'indemnisation de l'Administration régionale crie entre 2000 et 2002. Comme activités professionnelles, il est représentant de la Nation crie d'Eastmain pour la Société Eeyou de la Baie-James et le GNC.



Angus Michaud

Membre du conseil d'administration

Membre du comité d'audit

Nommé le 25 octobre 2023

Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2024

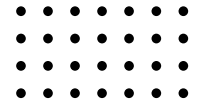
Monsieur Michaud est détenteur d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval et à ce titre, est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il détient également un certificat en capital humain de l'Institut de Leadership ainsi qu'un certificat en gestion des ressources humaines à l'UQAT.

Depuis 2022, il occupe le poste de conseiller technique chez Solutions techniques AM. Auparavant, de 2012 à 2022, il a été directeur technique chez Soudure et Usinage GAM inc., après avoir occupé des postes de direction chez Barrette-Chapais ltée entre 1989 et 2012.

Le 25 octobre 2023, il a été nommé membre et administrateur du conseil d'administration de la Société par le Conseil des ministres.



L'équipe de direction



Vice-présidente à l'exploitation

Madame Josée Roy est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, option sciences comptables et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. De plus, elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels du Québec.

Sa carrière professionnelle a débuté en 1999 au sein de l'équipe de vérification de la firme d'experts-comptables KPMG de Rouyn-Noranda. En 2002, elle accepte un poste d'analyste financière pour la Conférence régionale des élus de la Baie-James et le Centre local de développement de la Baie-James à Matagami. C'est en 2004 qu'elle commence au sein de la Société à titre de directrice de l'administration et secrétaire-trésorière. Elle est ensuite nommée vice-présidente à l'exploitation le 16 juin 2020.

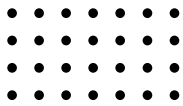
Vice-président aux infrastructures

Monsieur Emil Tagho est titulaire d'un baccalauréat en génie de la construction de l'école de technologie supérieure de Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 2019.



Sa carrière professionnelle débute en 2006, après l'obtention de son diplôme d'ingénieur des travaux de génie civil, à l'école nationale supérieure de travaux publics de Yaoundé.

Il obtient alors un poste d'ingénieur d'études en conception d'infrastructure routière à Égis, où il travaille pendant 5 ans avant d'aller s'installer au Canada. Entre 2011 et 2015, il complète un baccalauréat en génie de la construction, afin de réussir son intégration dans le marché du travail canadien. Entre 2012 et 2016, il effectue 2 stages professionnels respectivement comme technicien de laboratoire et assistant-chargé de projet routier à Eurovia ainsi qu'un stage comme ingénieur de structure à ASP Expert conseil. C'est en décembre 2016 que Monsieur Tagho se joint à la Société à titre de gestionnaire de projet. Moins d'un an plus tard, il est promu au poste de directeur de projet. Il est ensuite nommé vice-président aux infrastructures le 16 juin 2020.



Directeur des services d'entretien routier

Monsieur Gérard Djakou est titulaire d'un diplôme d'ingénieur des travaux de génie civil acquis au Cameroun en 2008 ainsi que d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en génie de la construction, option conception et réhabilitation des ouvrages acquis à l'école de technologie supérieure à Montréal en 2014.

Sa carrière débute en 1999 au Cameroun dans un poste de technicien en conception routière pour la firme Razel Cameroun.

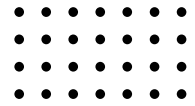
En 2002, il accepte un poste dans l'entreprise Égis Cameroun où il demeurera en poste durant près de 17 ans, gravissant les échelons jusqu'au poste de chargé de développement. Après avoir séjourné au Canada en 2012, c'est en 2020 que monsieur Djakou s'y installe de manière définitive. Au Québec, sa carrière professionnelle débute en 2021 dans un poste de professionnel en ingénierie pour la firme SCI GLOBALE INC. C'est en juin 2021 que monsieur Djakou se joint à la Société à titre de directeur des services d'entretien routier.

Directeur de projet

Monsieur Angelin Dossou est titulaire d'un diplôme d'ingénieur des travaux en génie civil acquis au Bénin en 1998 ainsi que d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en aménagement des ressources en eau acquis au Burkina Faso et en Suisse en 2004. Il est également titulaire d'une maîtrise en études du développement, acquis à Genève en 2009. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 2017.



Sa carrière débute en 1998 au Bénin dans un poste d'ingénieur en surveillance des travaux au sein de la firme d'ingénierie Tecslut International Limited. Il occupe ce poste pendant deux ans et poursuit sa carrière comme ingénieur, chargé de projet en infrastructures urbaines au sein de la compagnie Bathys Consult de 2001 à 2006. Il se joint par la suite à l'ONG internationale Action contre la Faim" où il occupe le poste d'ingénieur, responsable de programmes "eau et assainissement " en Côte d'Ivoire de 2006 à 2008 avant de s'installer au Canada. Au Québec, sa carrière professionnelle débute en 2010 dans un poste d'agent technique en ingénierie municipale pour la Ville de Montréal. Après 9 ans au sein de la Ville de Montréal, monsieur Dossou accepte un poste d'ingénieur technique – réalisation de projets à Ville de Laval pour ensuite se diriger chez WSP Canada inc. dans un poste d'ingénieur en infrastructures municipales. C'est en novembre 2020 qu'il se joint à la Société à titre de directeur de projet.



Directeur des services aéroportuaires

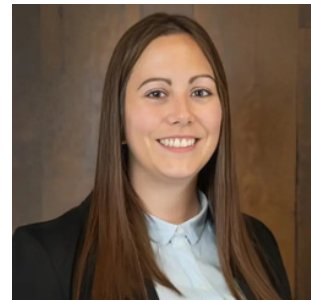
Monsieur Jean-François Ouellet est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université de Sherbrooke. Sa carrière professionnelle débute en 1992 à titre de propriétaire et dirigeant de différentes entreprises. C'est en 2004 que débute son parcours dans le domaine aéroportuaire en obtenant le poste de superviseur d'entrepôt pour Air Inuit à l'aéroport de La Grande-Rivière à Radisson.

Monsieur Ouellet retournera dans ce domaine en 2015 en obtenant le poste de directeur général de l'aéroport de Sherbrooke, de consultant pour la firme Loomex, puis en 2023, celui de directeur général de l'Association québécoise du transport aérien (AQTA).

Monsieur Ouellet a également œuvré dans le domaine du sport et des activités récréatives en occupant les rôles de directeur sportif entre 2004 et 2008 et de directeur général de la Fédération de sport automobile du Québec. Il a également œuvré pour la Ville de Sherbrooke entre 2009 et 2011, respectivement à titre de gestionnaire et directeur pour différents projets récréotouristiques d'envergure. Il a également occupé le rôle de directeur, gestion et développement des affaires pour Destination Sherbrooke entre 2011 et 2015. C'est en novembre 2023 que monsieur Ouellet se joint à la Société à titre de directeur des services aéroportuaires.

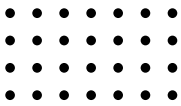
Directrice des ressources humaines

Madame Sarah Pier Dubois-Ouellet est titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ainsi que d'une maîtrise en relations industrielles, tous deux acquis à l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés depuis 2014.



Sa carrière professionnelle débute en 2013, à titre d'adjointe aux ressources humaines pour la compagnie Adecco, puis à titre de recruteur régional pour les magasins La Source, à compter de 2016.

C'est en avril 2017 que madame Dubois-Ouellet se joint à la Société à titre de coordonnatrice des ressources humaines et des communications. Elle est promue au poste de conseillère principale aux ressources humaines et aux communications en juin 2020. Elle est ensuite nommée directrice des ressources humaines.



Directeur du développement économique

Monsieur Éric Therrien est titulaire d'une maîtrise en gestion des organisations de l'Université du Québec à Chicoutimi et est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Sa carrière professionnelle débute en 2003 à titre d'enseignant et expert de contenu pour la Commission scolaire de la Capitale, puis à compter, de 2008 à titre de conseiller au service aux entreprises et chargé de projet régional en reconnaissance des acquis en formation professionnelle et technique (RAC) pour la Commission scolaire de la Baie-James. En 2009, il est embauché à titre de directeur de production dans l'entreprise Les Chantiers Chibougamau Ltée. En 2012, il a démarré sa propre entreprise, Services métallurgiques Taïga-Métal-Urgences, se spécialisant en gestion du changement, contrat psychologique, gestion des actifs et leadership en gestion. En 2018, il a ensuite endossé le rôle de directeur des opérations chez AFS Canada. En 2021, il accepte un poste de conseiller en entrepreneuriat et projets de développement au Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage à l'Université du Québec à Chicoutimi. C'est en 2022 qu'il débute au sein de la Société à titre de conseiller en développement économique sénior. Il est ensuite nommé directeur du développement économique le 13 mars 2023.

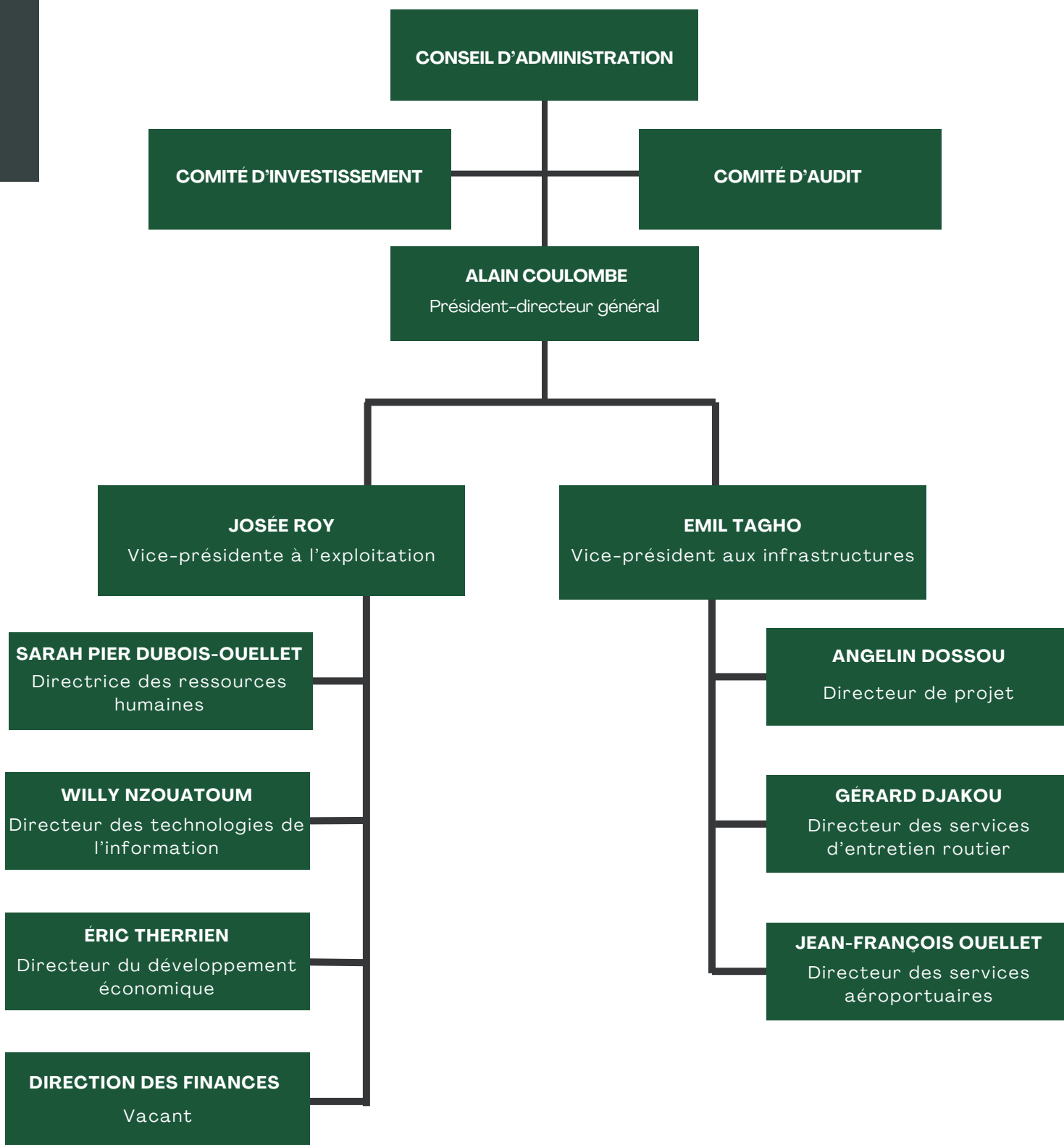
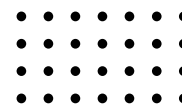
Directeur des technologies de l'information

Monsieur Willy Nzouatoum est titulaire d'un master en administration des systèmes et réseaux obtenu à l'Université de Dschang au Cameroun en 2020, ainsi que d'un brevet de technicien supérieur en informatique de gestion obtenu à l'École supérieure d'informatique et de gestion Siantou au Cameroun en 2004.

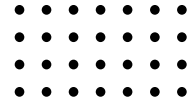


Sa carrière professionnelle débute en 2004 alors qu'il obtient un poste d'analyste-programmeur chez MicroWorks LTD. En 2007, il accepte un poste de directeur des systèmes d'information au sein de Providence Groupe au Cameroun. En 2010, il est recruté en tant qu'analyste-programmeur d'intelligence d'affaires et support aux technologies de l'information à la Banque nationale de crédit et finance au Cameroun. En 2016, il est nommé chef de département des centres de données et infrastructures à la même banque. Arrivé au Canada en 2022, il poursuit sa carrière comme conseiller bancaire et ensuite directeur service à la clientèle à la Banque nationale du Canada. C'est en 2023 qu'il se joint à la Société à titre de directeur des technologies de l'information.

L'organigramme



Les résultats sectoriels



■ Activités de la Vice-présidence aux infrastructures

Faits saillants en 2024

La réfection de la piste de l'aérodrome de LG-4, incluant un ajout de matériaux et un reprofilage, a permis d'en améliorer la qualité et le drainage sans interruption des vols depuis sa réouverture.

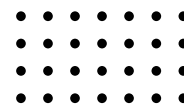
Les travaux de réfection de la piste de l'aéroport de La Grande-Rivière ont été relancés en 2024.

La phase 2 du projet de réfection de la route Billy-Diamond a permis de compléter les travaux entre les km 380 et 460.

Le remplacement de ponceaux complexes sur la route Billy-Diamond a progressé à 15 sites sur 18, mais le budget pourrait être insuffisant pour le troisième pont prévu au km 49, actuellement en réévaluation.

Un mandat majeur d'HQ confié à la Société prévoit la réfection de la route d'accès à la centrale LG-3, pour un coût estimé à 44,8 M\$.





La route Billy-Diamond et le chemin de Chisasibi

En 2024, le budget régulier alloué à l'entretien de ces routes s'est élevé à 8,4 M\$, comprenant une contribution financière de 5,4 M\$ du MTMD et 3 M\$ d'HQ.

Le Conseil des ministres a accordé à la Société un budget de 6,1 M\$, réparti sur les exercices financiers 2024-2025 à 2026-2027, pour le maintien d'actifs. Ce financement permettra à la Société de réaliser des interventions prioritaires sur la route Billy-Diamond et le chemin de Chisasibi.

En plus des travaux de déneigement d'hiver sur 710 kilomètres effectués par nos entrepreneurs, nous avons réalisé plusieurs travaux d'entretien des infrastructures dont :

- le marquage de la ligne jaune;
- la mise en forme des accotements;
- le redressement de la signalisation;
- la correction des érosions;
- le scellement de fissures;
- l'achat et la livraison de 7 500 tonnes de chlorure de sodium;
- le transport du chlorure de sodium vers nos différents sites de voiries;
- la gestion des castors;
- le rapiéçage de nids-de-poule, tant à froid qu'à chaud.

Le projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi

En 2024, les travaux majeurs de la phase 2 du projet de réfection de la route Billy-Diamond ont débuté, incluant le remplacement de ponceaux et de glissières ainsi que la réhabilitation de la chaussée entre les km 380 et 460.

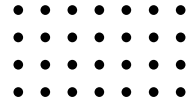
Deux lots de travaux prévus cette année, incluant le remplacement de ponceaux et la réhabilitation de la chaussée ont été reportés en 2025 en raison de retards liés à l'obtention des permis pour de nouvelles carrières et à des études supplémentaires nécessaires pour la conception des plans.

Récapitulatif des principaux travaux réalisés au courant de la saison 2024, dans le cadre de la phase 2 du projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi

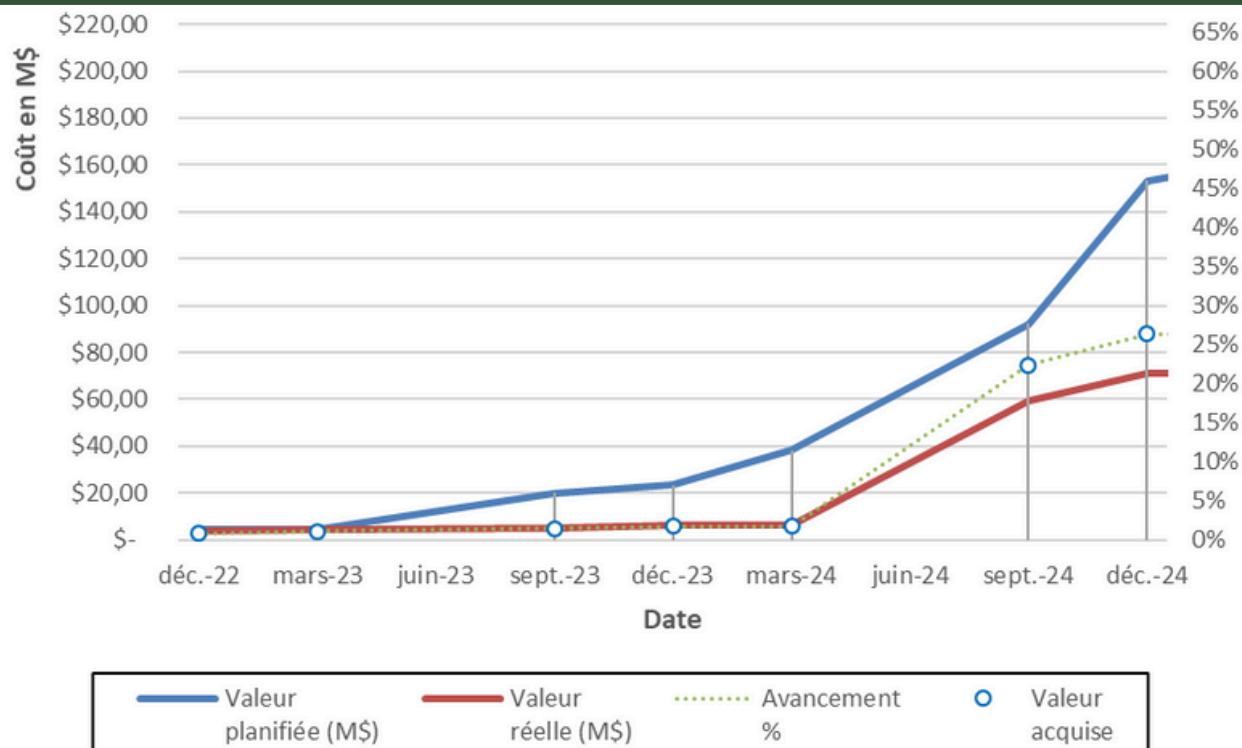
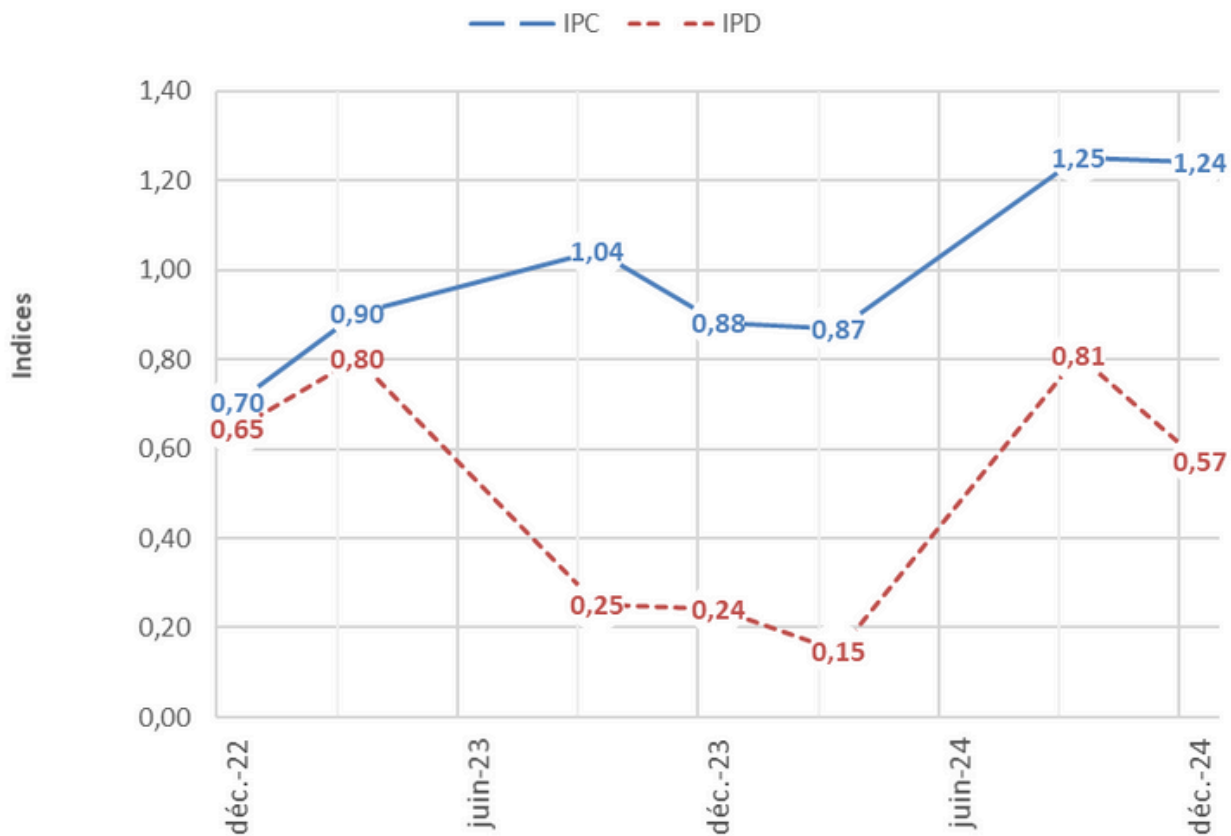
- Réhabilitation de chaussée par correction et couche d'usure sur 30 kilomètres entre le km 380 et le km 460 de la route Billy-Diamond;
- Réhabilitation de chaussée par « décohésionnement » et pavage sur 50 kilomètres entre le km 380 et le km 460 de la route Billy-Diamond;
- Remplacement de 48 ponceaux entre le km 380 et le km 460 de la route Billy-Diamond;
- Installation de 12,9 kilomètres de dispositifs de retenue entre le km 380 et le km 460 de la route Billy-Diamond;
- Débroussaillage des abords de route sur 186 kilomètres entre le km 0 et le km 200 de la route Billy-Diamond.

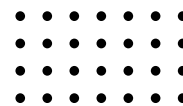
Au 31 décembre 2024, les dépenses totalisaient 70,8 M\$, représentant 26,4 % d'avancement de la phase 2 du projet.

SDP		Activités techniques			Avancement	Remarques
C01		Chaussée - reconstruction			100,0%	Complété
C05		Ponceaux			83,1%	En cours
TAUX D'AVANCEMENT - ACTIVITÉS TECHNIQUES					92,2%	
SDP	Conception		Quantité prévue	Quantité réalisée à ce jour	Avancement	Remarques
D02	Chaussée (km)		327	249	76,1%	En cours
D03	Ponceaux (unité)		259	133	51,4%	En cours
D04	Glissières de sécurité (m)		32 872	18 638	56,7%	En cours
D05	Fossés latéraux		27 785	3 041	10,9%	En cours
TAUX D'AVANCEMENT - CONCEPTION					58,9%	
SDP	Construction		Quantité prévue	Quantité réalisée à ce jour	Avancement	Remarques
E01.1	Chaussée - reconstruction (km)		142	50	26,1%	En cours
E01.1	Chaussée - correction et couche d'usure (km)		185	30	16,3%	En cours
E01.2	Ponceaux (unité)		259	48	18,5%	En cours
E01.3	Glissières de sécurité (m)		32 872	12 965	24,9%	En cours
E01.5	Déboisement (Km)		710	190	21,7%	En cours
E01.4	Fossés latéraux		27 785	-	0,0%	En cours
TAUX D'AVANCEMENT - CONSTRUCTION					21,0%	



INDICES DE PERFORMANCE





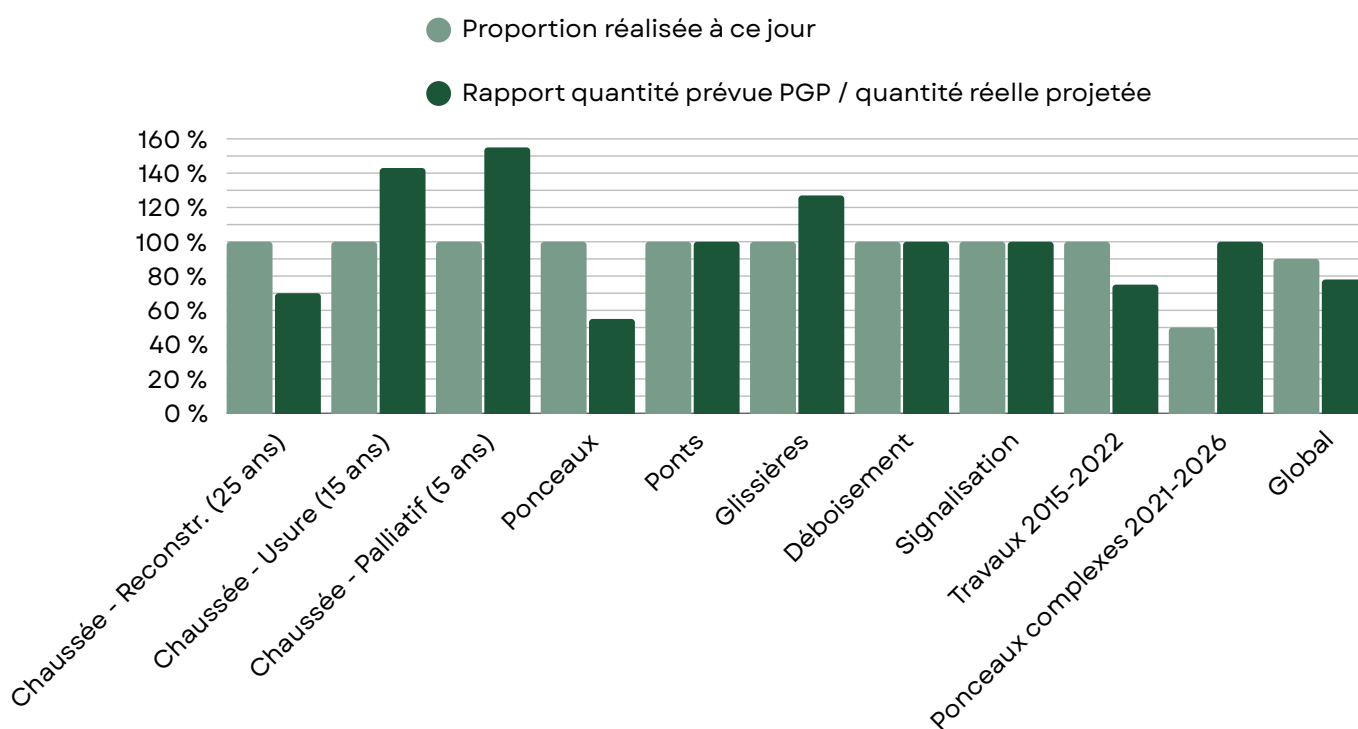
Dans le cadre de la phase 1 du projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi, les travaux de remplacement des ponceaux complexes sur la route Billy-Diamond se sont poursuivis en 2024 avec le remplacement de deux ponceaux complexes au km 139.

Concernant la construction du premier des trois ponts prévus, après un appel d'offres annulé en raison de coûts trop élevés, le contrat pour le remplacement d'une batterie de ponceaux par un pont au km 69 a été octroyé. Les travaux préparatoires incluant la construction du chemin de déviation et l'installation d'un pont temporaire ont été réalisés entre octobre et novembre 2024, et la construction du pont est prévue pour 2025.

Au 31 décembre 2024, l'avancement global du projet est évalué à 89,8 % par rapport aux quantités révisées suivant la dernière mise à jour de la programmation, incluant l'ajout des ponceaux complexes.

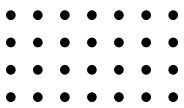
En excluant des travaux initialement prévus au PGP qui se sont achevés en 2022, le taux d'avancement des travaux de remplacement de ponceaux complexes est de 48 %.

■ État de la situation sur l'avancement des travaux, en termes de proportions



En raison de la hausse des coûts, le budget résiduel pourrait ne pas suffire pour la réalisation du troisième et dernier pont au km 49. La Société évalue actuellement des solutions alternatives en collaboration avec le comité de gérance du projet.

Par ailleurs, la Société a signé une convention avec le MRNF pour l'obtention d'une subvention de 600 000 \$ en vue d'évaluer la capacité portante des 11 ponts sur la route Billy-Diamond. Ce projet inclut la modélisation de données et des analyses permettant d'afficher la capacité portante des ponts, comme requis par le MRNF.



Bien que les inspections des neuf ponts aient été complétées, des inspections supplémentaires sont nécessaires pour les ponts Rupert et Eastmain, retardant la détermination de leur capacité portante. En raison de ces imprévus, un avenant à la convention est en cours pour réduire la portée du projet à neuf ponts et prolonger la date de fin de projet au 20 janvier 2025.

Le gouvernement du Québec a inscrit au PQI un projet majeur visant la réfection et l’affichage de la capacité portante des ponts de la route Billy-Diamond. Ce projet bénéficie d’un financement combiné de 9,73 M\$, incluant une contribution maximale de 5 M\$ du gouvernement provincial et une participation fédérale de 48,6 % des dépenses admissibles, plafonnée à 4,73 M\$, dans le cadre de l’EBI.

■ Programme de mise aux normes des bâtiments et équipements

En 2024, plusieurs interventions ont été réalisées dans le cadre du programme de mise aux normes des bâtiments et équipements. Parmi celles-ci, on note des travaux d’amélioration à l’édifice Le Jamésien (peinture et remplacement de trois unités de climatisation).

Au 31 décembre 2024, l’état d’avancement global du programme est évalué à 60 %.

■ Programme de réfection sur certaines routes au nord du 49^e parallèle

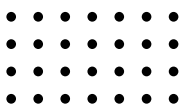
La saison 2024 marque la cinquième année du programme d’intervention sur certaines routes situées au nord du 49^e parallèle, incluant la route 19900 entre Matagami et Lebel-sur-Quévillon, le chemin de Wemindji (route 20346) et le chemin des 6^e et 7^e rangs à Villebois.

À la fin de la saison, 88 % des travaux sur la route 19900 auront été réalisés, comprenant le remplacement de 34 ponceaux et deux structures, l’installation de glissières de sécurité sur quatre sites, ainsi que le rechargement granulaire de 57 kilomètres de chaussée. Des études nécessaires à la conception des plans et devis ont également été réalisées.

■ L’aéroport de La Grande-Rivière

En 2024, après deux appels d’offres infructueux, les travaux de réfection de la piste de l’aéroport de La Grande-Rivière ont pu commencer grâce à une réduction de l’envergure du projet, respectant ainsi le budget de 10 029 363 \$ alloué par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d’aide aux immobilisations aéroportuaires.

La finalisation des travaux et la réception définitive sont prévues pour le printemps 2025.



Autres mandats de gestion

■ Rechargement de la piste de l'aérodrome de LG-4

En réponse à des problèmes persistants liés à la qualité de la surface de la piste de l'aérodrome de LG-4, un projet de rechargement a été confié à la Société par HQ. Les travaux, qui consistaient à ajouter des matériaux granulaires, homogénéiser la surface existante et effectuer le reprofilage de la piste afin d'améliorer le drainage, ont été réalisés par la Direction des services aéroportuaires.

Le projet a pleinement répondu aux attentes du client. Depuis la reprise des activités, aucun vol n'a été annulé en raison de l'état de la piste, témoignant de la réussite des interventions.

■ Ajout d'un deuxième vol d'HQ à l'aérodrome de Fontanges

Le 8 avril 2024 marquait le début des opérations d'un deuxième vol hebdomadaire assurant une liaison supplémentaire pour les employés d'HQ travaillant aux centrales hydroélectriques de Brisay et de LA-1. Suite à la popularité de cette nouvelle liaison, le projet a été prolongé au courant de l'été pour être intégré de façon permanente à l'horaire de vols réguliers le 1^{er} septembre dernier.

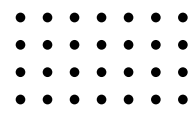
■ Mandats du MTMD pour la reconstruction de 16 structures sur la route du Nord

En 2024, la Société a achevé les études d'opportunité pour 14 sites de ponceaux, dont les présentations ont été faites au MTMD. Parmi ces structures, quatre sont en phase d'avant-projet et attendent des décisions du MTMD. Deux de ces ouvrages, aux km 125,9 et 234,1, nécessitent des coûts de reconstruction supérieurs à 5 M\$ et suivent le processus de gestion des projets routiers du MTMD.

Des mandats supplémentaires ont été attribués à la Société pour la reconstruction d'ouvrages sur la route du Nord. Ces mandats incluent des travaux d'urgence pour le remplacement de deux structures aux km 169 et 215,5, réalisés entre avril et mai 2024. Les activités liées à ces travaux d'urgence sont en phase de clôture.

■ Réfection de la route des ressources à l'ouest de Matagami

Les travaux de correction des déficiences dans le cadre du projet de réfection de la route Est-Ouest de Matagami, reliant la ville de Matagami du km 171 de la route 109 au km 122 de la route N-810, ont été complétés le 13 novembre 2024. L'ensemble des travaux réalisés a été jugé conforme et à la satisfaction de la Société et du MRNF.



■ Travaux de rapiéçage mécanisé et manuel sur la route 113

En 2024, la Société a réalisé pour le compte du MTMD des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel sur la route 113, entre Lebel-sur-Quévillon et Miquelon. Initialement prévus pour un budget de 6,99 M\$, ces travaux ont été bonifiés grâce à une enveloppe supplémentaire de 2,8 M\$, permettant l'intervention sur 7,9 kilomètres additionnels. L'ensemble du chantier a ainsi permis de sécuriser un total de 28,1 kilomètres de chaussée, en attendant une réhabilitation majeure de la route.

Les travaux ont été complétés le 26 septembre 2024 et les interventions correctives ainsi que la réception définitive sont prévues au printemps 2025. Au 31 décembre 2024, les dépenses totales du projet s'élèvent à 8,29 M\$.

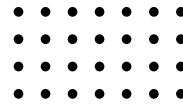
■ Activités des services - Rétrospective financière

(En dollars)	2024	2023
Revenus	62 860 121	53 604 110
Charges	(60 063 791)	(50 562 768)
Marges brutes	2 796 330	3 241 342

■ Réfection de la route Billy-Diamond - Rétrospective financière

(En dollars)	2024	2023
Revenus	34 462 024	37 565 111
Charges	(18 263 662)	(15 126 597)
Marges brutes	16 198 362	22 438 514

■ Activités de la Vice-présidence à l'exploitation



Faits saillants en 2024

Investissement de 5 M\$ pour la construction d'une ligne de 69 kV qui alimentera le projet minier Windfall.

Contribution de 50 000 \$ versée pour appuyer la création du premier économusée régional, BoréA DécouVERTE, mettant en valeur le savoir-faire local et les ressources de la forêt boréale.

Soutien de la relance du Camping Opémiska, près de Chapais, en accordant un prêt de 75 000 \$, permettant sa restructuration en coopérative et assurant la poursuite de ses activités.

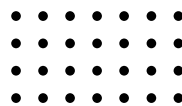
Nouvelle convention collective de cinq ans conclue avec les travailleurs du relais routier du km 381, bonifiant les conditions de travail et renforçant l'attractivité de la Société comme employeur.

■ Performance du portefeuille de placements miniers / NQIM

À la suite du lancement officiel du fonds minier régional NQIM, le 1^{er} novembre 2023, les actions du portefeuille minier de la Société sont progressivement transférées dans le fonds NQIM, en fonction des conditions favorables du marché boursier. Par ailleurs, les nouveaux investissements de la Société dans le financement de sociétés minières actives ont désormais été réalisés par l'entremise de NQIM.

Au cours des premiers mois de 2024, un directeur général a été recruté pour NQIM et des efforts concertés ont été déployés avec l'ARBJ pour promouvoir la nouvelle organisation et la rendre pleinement opérationnelle.





Durant l'année 2024, NQIM a rencontré près de 50 sociétés d'exploration minières qui oeuvrent dans le Nord-du-Québec. Sur ce nombre, seulement 15 ont fait l'objet d'une évaluation plus poussée via une grille d'évaluation.

Pour 2024, c'est un total de 2 450 000 \$ qui ont été investis sur le territoire du Nord-du-Québec en incluant des investissements dans les sociétés productrices aurifères, afin d'assurer une diversification du portefeuille d'actions de NQIM.

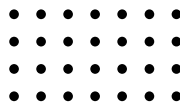
■ Investissements de NQIM en 2024

SYMBOLE	SOCIÉTÉ	INVESTISSEMENTS
Marché primaire		
ABI	ABCOURT MINES INC.	250 000 \$
BTR	RESSOURCES BONTERRA INC.	250 000 \$
MGM	MAPLE GOLD	250 000 \$
NMC	NUVAU MINERALS CORP.	300 000 \$
OIII	O3 MINING CORP.	300 000 \$
QTW	Q2 METAL CORP.	250 000 \$
SOI	SIRIOS EXPLORATION	250 000 \$
TLG	TROILUS GLOD CORP.	300 000 \$
TEX	TARGA EXPLORATION	300 000 \$

■ Performance du portefeuille de placements privés

- **Clôture de transaction de 5 M\$ pour le projet de la ligne électrique alimentant le projet minier Windfall**

Le financement du projet a été structuré en deux tranches. Un premier déboursé de 3 M\$ a été effectué le 21 décembre 2023 et le 2 M\$ résiduel devait initialement être soumis à l'autorisation du gouvernement du Québec. Cette autorisation a été obtenue le 3 septembre 2024 par le décret 1385-2024, permettant la clôture de la portion résiduelle du financement, portant ainsi l'investissement total à 5 M\$. Ce projet marque une étape clé dans l'engagement de la Société envers des projets qui favorisent la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone.



■ Performance du relais routier du km 381

En octobre 2024, la Société a conclu une nouvelle convention collective d'une durée de cinq ans avec les travailleurs du relais routier du km 381. Cette entente, survenue à la suite de plusieurs séances de négociation et dans un contexte de grève annoncée, a été officialisée dans la nuit du 19 octobre. Elle remplace la convention venue à échéance le 31 décembre 2023.

La nouvelle entente prévoit notamment des améliorations aux conditions salariales, à la couverture d'assurances, aux régimes de retraite et aux avantages sociaux, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité des postes, à favoriser la rétention du personnel et à améliorer les relations de travail.

■ Développement et investissement - Rétrospective financière

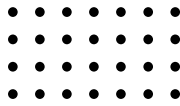
(En dollars)	2024	2023
Revenus	2 136 238	6 703 903
Charges	(595 855)	(1 184 049)
Excédent d'exploitation	1 540 383	5 519 854
Moins valeur durable sur prêts et placements	(350 000)	(1 505 035)
Marge brute	1 190 383	4 014 819

■ Relais routier du km 381 - Rétrospective financière

(En dollars)	2024	2023
Revenus	12 464 055	11 122 611
Charges	(10 902 611)	(9 807 320)
Marge brute	1 561 444	1 315 291

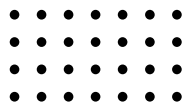
■ Activités de développement économique - Résultats consolidés

(En dollars)	2024	2023
Revenus	14 600 293	17 826 514
Charges	(11 498 466)	(10 991 369)
Excédent d'exploitation	3 101 827	6 835 145
Moins valeur durable sur prêts et placements	(350 000)	(1 505 035)
Marge brute	2 751 827	5 330 110



La section financière





États financiers non audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024

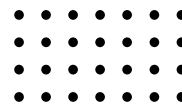
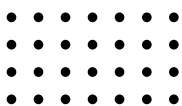


Table des matières

États financiers

État des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités non audité.....	39
État de la situation financière non audité.....	40
Notes complémentaires non auditées.....	41 et 42

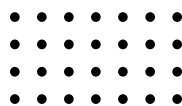


Société de développement de la Baie-James

État des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités non audité de l'exercice clos le 31 décembre 2024

	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal
REVENUS			
Prestations de services	51 302 374 \$	45 818 677 \$	36 505 843 \$
Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation	6 880 504	4 050 000	4 050 000
Ventes	14 416 000	12 461 085	10 725 706
Location	238 418	646 881	627 190
Subventions	101 445 888	49 236 539	48 377 141
Revenus de gestion	4 232 117	3 876 007	2 810 382
Revenus de placements	1 446 860	2 031 382	6 497 466
Revenus d'engagements	21 740	22 050	92 308
Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux	4 326	99 750	(99 168)
Autres revenus	557 119	522 537	703 150
	<u>180 545 346</u>	<u>118 764 908</u>	<u>110 290 018</u>
CHARGES			
Services d'entrepreneurs	48 492 048	41 016 906	37 523 200
Traitements et avantages sociaux	15 123 673	12 963 217	10 407 320
Achats	7 489 049	6 751 039	5 711 078
Entretien et réparations	2 465 020	2 582 541	2 344 560
Électricité	368 580	395 436	422 042
Taxes, licences et permis	291 029	314 410	316 839
Frais de location	1 141 948	1 407 336	488 016
Frais liés au personnel	673 264	771 540	821 882
Assurances	646 578	654 369	537 894
Communications	254 727	277 667	269 442
Publicité	81 679	64 324	49 956
Frais de bureau	249 102	177 330	104 145
Matériaux de voirie	1 452 227	1 770 113	1 330 668
Créances douteuses	-	-	108 181
Amortissement des immobilisations corporelles	14 157 246	14 679 564	12 834 171
Honoraires professionnels	7 631 653	4 905 748	1 747 140
Études et développement de marchés	144 521	89 326	410 958
Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-
Moins-value sur prêts	-	-	1 097 353
Moins-value durable sur placements	300 000	350 000	407 682
Intérêts et frais bancaires	4 180 566	3 348 593	2 231 906
Intérêts sur la dette à long terme	2 479 686	2 381 578	2 493 393
	<u>107 622 596</u>	<u>94 901 037</u>	<u>81 657 826</u>
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS (note 1)	<u>72 922 750 \$</u>	<u>23 863 871 \$</u>	<u>28 632 192 \$</u>
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT		83 245 278	54 613 086
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN		<u>107 109 149 \$</u>	<u>83 245 278 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Société de développement de la Baie-James

État de la situation financière non audité

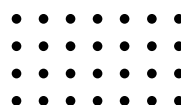
au 31 décembre 2024



	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	19 243 524 \$	19 952 516 \$
Débiteurs	28 353 658	23 462 459
Subventions à recevoir	78 892 924	51 453 795
Prêts	11 973 917	11 646 364
Placements de portefeuille	4 540 854	9 038 950
Participation dans des partenariats commerciaux	2 383 058	2 260 654
Stocks destinés à la vente	475 166	444 361
Actif au titre des prestations constituées	1 173 460	745 400
	<u>147 036 561</u>	<u>119 004 499</u>
PASSIFS		
Emprunt bancaire	135 693 686	49 169 206
Créditeurs et charges à payer	37 427 570	24 564 270
Vacances à payer	594 536	480 151
Passif au titre des sites contaminés	289 374	471 477
Retenues sur contrats	1 200 627	1 133 525
Revenus reportés	81 224 034	83 925 246
Dette à long terme	66 063 956	69 211 067
	<u>322 493 783</u>	<u>228 954 942</u>
DETTE NETTE	<u>(175 457 222)</u>	<u>(109 950 443)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	367 756 485	278 322 190
Charges payées d'avance	298 615	175 091
	<u>368 055 100</u>	<u>278 497 281</u>
CAPITAL-ACTIONS	<u>89 825 000</u>	<u>89 825 000</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>102 772 878 \$</u>	<u>78 721 838 \$</u>
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé lié aux activités	107 109 149	83 245 278
Pertes de réévaluation cumulées	(4 336 271)	(4 523 440)
	<u>102 772 878 \$</u>	<u>78 721 838 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de développement de la Baie-James
Notes complémentaires non auditées
au 31 décembre 2024



1. Excédent (déficit) par activité

	2024				2023	
	Revenus	Charges	Excédent (déficit) d'exploitation	Autres charges	Excédent (déficit) lié aux activités	Excédent (déficit) lié aux activités
Siège social	6 842 470 \$	(4 725 118) \$	2 117 352 \$	- \$	2 117 352 \$	(2 377 774) \$
Entretien routier	34 600 862	(32 506 258)	2 094 604	-	2 094 604	1 281 864
Services aéroportuaires	9 678 653	(9 919 151)	(240 498)	-	(240 498)	577 607
Gestion de projets	18 580 606	(17 638 382)	942 224	-	942 224	1 381 871
Réfection de la route Billy-Diamond	34 462 024	(18 263 662)	16 198 362	-	16 198 362	22 438 514
Développement économique	2 136 238	(595 855)	1 540 383	(350 000)	1 190 383	4 014 819
Hôtelières	12 464 055	(10 902 611)	1 561 444	-	1 561 444	1 315 291
	<u>118 764 908 \$</u>	<u>(94 551 037) \$</u>	<u>24 213 871 \$</u>	<u>(350 000) \$</u>	<u>23 863 871 \$</u>	<u>28 632 192 \$</u>

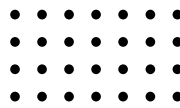
La Société comptabilise ses revenus et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

■ **Activités du siège social**

- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Gains ou pertes sur disposition d'immobilisations corporelles
- Charges d'intérêts
- Charges liées au bureau de Matagami
- Charges liées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Charges liées au conseil d'administration, à la présidence et aux vice-présidences
- Exploitation d'immeubles
- Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

■ **Activités d'entretien routier**

- Entretien et exploitation de routes pour des tiers
- Entretien et exploitation de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi
- Charges liées au bureau de Radisson
- Exploitation d'immeubles



■ **Activités de services aéroportuaires**

- Entretien et exploitation d'aéroports pour des tiers
- Entretien et exploitation de l'aéroport de La Grande-Rivière
- Exploitation d'immeubles



■ **Activités de gestion de projet**

- Réfection de routes pour des tiers

■ **Activités de réfection de la route Billy-Diamond**

- Revenus de subventions
- Charges liées au projet de réfection de la route Billy-Diamond

■ **Activités de développement économique**

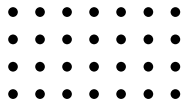
- Gestion de titres miniers
- Gestion de revenus de placements

■ **Gain ou perte sur placements**

- Projets de développement économique
- Charges liées à la Direction du développement économique
- Charges liées au bureau de Chibougamau

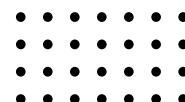
■ **Activités hôtelières**

- Exploitation du relais routier du km 381



Les résultats du Plan d'action de développement durable 2023-2028



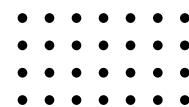


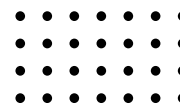
ACTION	INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2024	CIBLE ATTEINTE (OUI/NON)
Action 1 : Intégrer la composante environnementale des critères ESG aux outils existants d'analyse de projets	Proportion de nos partenaires bénéficiant du fonds d'investissement de la SDBJ, qui ont adopté une démarche de développement durable	2023-2024 : 5 % 2024-2025 : 10 % 2025-2026 : 15 % 2026-2027 : 20 % 2027-2028 : 25 %	Toujours en création des outils de mesure pour les intégrer aux outils existants et les soumettre pour approbation	Non
Action 2 : Identifier les territoires à protéger dans les écosystèmes sous représentés du réseau des aires protégées du Québec	Superficie des territoires à protéger soumis au MELCCFP pour leur protection (hectares)	2023-2024 : 100 2024-2025 : 120 2025-2026 : 140 2026-2027 : 160 2027-2028 : 180	Aucune nouvelle aire protégée n'a pu être proposée car une coordination avec le MELCCFP est nécessaire	Non
Action 3 : Tenir un registre de signalement des espèces fauniques et floristiques sensibles	Nombre de signalements d'espèces sensibles inscrits au registre et transmis au MELCCFP	2023-2024 : 10 2024-2025 : 12 2025-2026 : 14 2026-2027 : 16 2027-2028 : 18	Un formulaire de signalement a été élaboré et était prêt à être mis en ligne. Aucun signalement n'avait encore été effectué	Non
Action 4 : Attribuer à une usine de transformation du bois ou à un résident du territoire, les bois commerciaux coupés dans le cadre des travaux routiers et de l'ouverture des carrières et sablières	Proportion des bois commerciaux coupés, attribués à des usines de transformation du bois ou à des résidents d'Eeyou Istchee Baie-James	2023-2024 : 72 % 2024-2025 : 74 % 2025-2026 : 76 % 2026-2027 : 78 % 2027-2028 : 80 %	Une coordination a été faite avec les gestionnaires de projets, les fournisseur et une usine de transformation du bois	Non
Action 5 : Rendre les aéroports sous gestion par la SDBJ, accessibles au grand public	Proportion des aéroports sous gestion par la SDBJ, accessibles au grand public (nombre / 6)	2023-2024 : 2 2024-2025 : 3 2025-2026 : 4 2026-2027 : 5 2027-2028 : 6	Deux aéroports sont accessibles au public, soit l'aérodrome de Matagami et l'aéroport de La Grande-Rivière	Non
Action 6 : Accorder une bourse d'excellence à une entreprise détenue majoritairement par des femmes, par des autochtones et/ou par des personnes issues de la diversité	Nombre d'entreprises détenues majoritairement par des femmes, par des autochtones et/ou par des personnes issues de la diversité, qui participent au défi Osentreprendre Nord-du-Québec.	2023-2024 : 6 2024-2025 : 8 2025-2026 : 9 2026-2027 : 10 2027-2028 : 11	Bourse d'excellence remise à M ^{me} Chantal Deniger de la Mie Boréale lors du gala du défi Osentreprendre tenu le 30 avril 2024. 4 entreprises détenues majoritairement par des femmes s'étaient inscrites au volet Création d'entreprise	Oui
Action 7 : Accroître les retombées économiques régionales liées aux activités de la SDBJ	Proportion des retombées économiques directes et indirectes en région, issues des contrats d'achats de biens et de services alloués par la SDBJ, excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route Billy Diamond	2023-2024 : 80 % 2024-2025 : 82 % 2025-2026 : 84 % 2026-2027 : 86 % 2027-2028 : 88 %	Dispositions relatives aux retombées économiques régionales mises à jour dans les contrats d'achat de biens et de services	Oui
Action 8 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles	Proportion des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (10% en 2022-2023)	2023-2024 : 50 % 2024-2025 : 58 % 2025-2026 : 65 % 2026-2027 : 73 % 2027-2028 : 80 %	Aucune action n'a encore été entreprise	Non



ACTION	INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2024	CIBLE ATTEINTE (OUI/NON)
Action 9 : Offrir du financement à taux préférentiel à des entreprises qui prennent en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	Proportion du financement octroyé à des entreprises qui prennent en compte les facteurs ESG	2023-2024 : 10 % 2024-2025 : 15 % 2025-2026 : 18 % 2026-2027 : 20 % 2027-2028 : 22 %	Le résultat réfère à la date où les déboursés ont été faits. Sur le nombre des projets, la proportion atteint les 50 %. Sur le financement, la proportion atteint les 97,56 %	Oui
Action 10 : Établir des critères d'achat responsable dans nos contrats d'acquisition de biens et de services, suivre le volume et la valeur des contrats qui répondent à ces critères à partir du système SEAO	Proportion des acquisitions de biens et de services intégrant des composants responsables (selon le nombre de contrats)	2023-2024 : 20 % 2024-2025 : 25 % 2025-2026 : 35 % 2026-2027 : 45 % 2027-2028 : 50 %	Aucune nouvelle aire protégée n'a pu être proposée car une coordination avec le MELCCFP est nécessaire	Non
Action 11 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de la SDBJ	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments de la SDBJ (% par rapport à 2022)	2023-2024 : 5 % 2024-2025 : 8 % 2025-2026 : 10 % 2026-2027 : 12 % 2027-2028 : 14 %	Un formulaire de signalement a été élaboré et était prêt à être mis en ligne. Aucun signalement n'avait encore été effectué	Non
Action 12 : Utiliser des techniques de construction intégrant le recyclage des matériaux résiduels lors de la conception des projets	Proportion des matériaux de déconstruction réutilisés dans les projets de construction (% selon le volume)	2023-2024 : 10 % 2024-2025 : 15 % 2025-2026 : 20 % 2026-2027 : 25 % 2027-2028 : 30 %	Une coordination a été faite avec les gestionnaires de projets, les fournisseur et une usine de transformation du bois	Oui
Action 13 : Électrifier le parc automobile	Proportion de véhicules électriques et hybrides sur l'ensemble du parc de véhicules routiers de la SDBJ (%)	2023-2024 : 2 % 2024-2025 : 5 % 2025-2026 : 10 % 2026-2027 : 15 % 2027-2028 : 20 %	Aucun nouveau véhicule n'a été acquis durant la première année du PADD	Non

La gouvernance





Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration dirige la Société dans la poursuite de sa mission. Il gère ses affaires, établit ou fait établir tout contrat auquel la Société peut légalement être partie et, en général, exerce tous les droits et pouvoirs qu'elle est autorisée à exercer en vertu de la Loi, de ses règlements ou des autres lois qui la régissent.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les différentes politiques de la Société, de constituer tout comité pour faciliter son fonctionnement et d'en désigner les membres ainsi que de participer au processus de planification stratégique, en plus de recommander au gouvernement d'approuver le plan de développement triennal de la Société. Il approuve aussi les règles relatives à l'administration des affaires, de même que le code d'éthique et de déontologie de ses administrateurs, ainsi que celui des employés. Il approuve le budget annuel, ainsi que les plans d'action qui en découlent, y compris le budget d'immobilisations. Il assure le suivi de la performance de la Société par l'appréciation des rapports d'activité trimestriels qui lui sont soumis. En matière d'investissement, il évalue et approuve les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise, lorsque la somme indiquée est supérieure au seuil fixé pour que le comité d'investissement puisse l'accorder, et ce, jusqu'à une somme maximale de 3 000 000 \$. Au-delà de ce seuil, la demande doit être soumise à l'approbation gouvernementale.

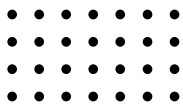
Le président-directeur général fait partie d'office de tout comité constitué par la Société. Deux comités sont formés, soit le comité d'investissement et le comité d'audit.

C'est le ministre des Ressources naturelles et des Forêts qui est désigné comme ministre responsable de l'application de la loi constitutive de la Société. En vertu de celle-ci, il peut lui donner des directives portant sur ses objectifs et ses orientations, qui doivent être préalablement soumises à l'approbation du gouvernement.

Par ailleurs, le GNC à l'égard des terres de catégorie II du territoire, et le GREIBJ, à l'égard des terres de catégorie III du territoire, peuvent proposer au ministre des projets de directives portant sur les orientations et objectifs de la Société.

Sommaire des activités réalisées en 2024

En cours d'année, 12 séances du conseil d'administration ont été tenues. Le conseil a octroyé 12 contrats représentant une valeur totale de 38 992 737 \$. Un placement privé de plus de 175 000 \$ a été approuvé. Des modifications à la politique RS-40 « Frais de déplacements », à la politique RS-10 « Octroi de contrats », à la politique RS-60 « Gestion intégrée des risques » et aux Règles relatives à l'administration des affaires de la Société » ont été approuvées.



Comité d'investissement

■ Mandat

Ce comité doit évaluer et approuver les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise, et ce, jusqu'à concurrence du seuil prévu aux règles relatives à l'administration des affaires de la Société. Le seuil maximal est de 175 000 \$ par investissement. Le comité d'investissement s'assure aussi que les analyses effectuées déterminent clairement les risques inhérents à l'investissement proposé et que celui-ci est conforme à la politique de placements et d'investissements de la Société. Les procès-verbaux ainsi que les sommaires exécutifs des projets d'investissement approuvés par ce comité sont déposés aux séances du conseil d'administration.

■ Composition

Le comité est composé de deux membres au 31 décembre 2024, soit messieurs Gaston Bédard et Alain Coulombe.

Sommaire des activités réalisées en 2024

Une séance du comité d'investissement a été tenue. Un placement privé de 75 000 \$ a été approuvé.

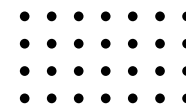
Comité d'audit

■ Mandat

Ce comité est responsable de la surveillance des activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information. Il dispose d'un pouvoir de recommandation au conseil d'administration. Les procès-verbaux de ce comité sont déposés aux séances du conseil d'administration.

■ Composition

Le comité est composé de trois membres. Au 31 décembre 2024, les membres sont messieurs Gaston Bédard, Alain Coulombe et Angus Michaud.



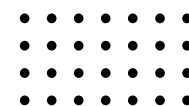
Sommaire des activités réalisées en 2024

Quatre séances du comité d'audit ont été tenues. Les dossiers suivants ont été traités : la présentation du plan d'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la présentation des rapports d'avancement du projet de réfection de la route Billy-Diamond, et les modifications à la politique RS-60 « Gestion intégrée des risques ».

Assiduité des administrateurs aux séances du conseil d'administration, du comité d'investissement et du comité d'audit

	Conseil d'administration (6 séances ordinaires et 8 séances extraordinaires)	Comité d'investissement (1 séance)	Comité d'audit (4 séances)
Gaston Bédard	12/12	1/1	4/4
Alain Coulombe	12/12	1/1	4/4
Davey Bobbish	3/12		
Martin Breault	9/12		
Angus Michaud	11/12		4/4
Gaston Cooper	7/12		
Daniel Mark-Stewart	10/12		

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine.



Le règlement de régie interne de la Société prévoit que le poste d'un administrateur devient vacant lorsque celui-ci est absent à plus de trois séances consécutives du conseil, sauf si le conseil est d'avis qu'il a été empêché d'agir.

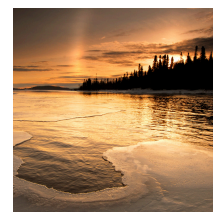
Sur son site Web, la Société dispose d'une section réservée aux administrateurs et aux membres de la direction, dans laquelle les différents documents d'information sur la Société sont disponibles. Nous y trouvons notamment une présentation de la Société, les derniers états financiers, le budget annuel, le dernier rapport d'activité trimestriel, ainsi que le Plan de développement 2024-2026.

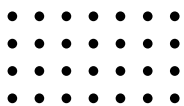
Le président-directeur général tient une rencontre d'intégration avec tout nouvel administrateur dès que possible à la suite de sa nomination.

Loi sur le ministère du Conseil exécutif

Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30), la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie auquel ses administrateurs doivent se soumettre.

Au cours de l'année 2024, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter concernant ses administrateurs.





Les autres exigences

■ Gestion et contrôle des effectifs

Le niveau d'effectif autorisé à la Société est soumis à l'application de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (chapitre G-1.011).

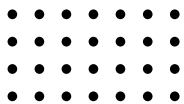
En raison de mandats supplémentaires de réfection d'infrastructures routières, notamment pour le compte du MTMD, de la croissance du chiffre d'affaires au relais routier et de nouvelles exigences réglementaires à rencontrer, une demande d'augmentation du niveau d'effectif attribué à la Société a été présentée au SCT, le 21 septembre 2021. Cette demande a été accueillie favorablement le 14 décembre 2021, autorisant un rehaussement d'heures rémunérées pour les exercices financiers 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Une seconde décision du SCT, reçue le 21 juin 2022, est venue ajuster à nouveau le niveau d'effectif autorisé d'heures rémunérées à la Société pour ces mêmes exercices. Enfin, le 16 février 2024, une demande de réduction des heures rémunérées de 1 748 heures a été reçue, portant la cible annuelle 2023-2024 de la Société à 234 325 heures.

À la fin de l'exercice 2023-2024, soit au 31 mars 2024, les heures travaillées totalisaient 261 468, ce qui représente un dépassement de 27 143 heures. Cela s'explique principalement par les heures supplémentaires qui ont dû être effectuées en raison des feux de forêts de l'été 2023.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées 2023-2024

Catégorie	Heures rémunérées
Personnel d'encadrement	33 553
Personnel professionnel	35 650
Personnel de bureau, technicien et assimilé	35 702
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	153 682
Étudiants et stagiaires	1 879
Ajustement - Base de 261 jours	1 002
Total	261 468
Cible	234 325
Écart	27 143



■ Renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (chapitre G-1.011) prévoit que la Société doit faire état, dans son rapport annuel, des contrats de services comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	0 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	19	9 709 957 \$
Total des contrats de services	19	9 709 957 \$

[1] Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

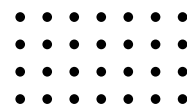
[2] Un contractant inclut les personnes morales de droit privé de même que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Ressources informationnelles

La Société est assujettie à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03). En vertu de cette loi, elle doit établir une planification triennale de ses projets et de ses activités en ressources informationnelles de même qu'une programmation annuelle des sommes qu'elle prévoit leur consacrer pendant son exercice financier. Elle doit divulguer cette information dans son rapport annuel, y compris le total des dépenses et des investissements réels effectués.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

Activités	Dépenses (en milliers de dollars)			Investissements (en milliers de dollars)		
	Prévues	Réelles	Écarts	Prévus	Réels	Écarts
Encadrement	-	-	-	-	-	-
Continuité	927,72	908,75	(18,97)	753,98	576,98	(177,00)
Projets	-	-	-	-	-	-
Total	927,72	908,75	(18,97)	753,98	576,98	(177,00)



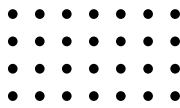
Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues de 18 970 \$ et les investissements réels sont inférieurs aux investissements prévus de 177 000 \$. Ces écarts s'expliquent par le report de certaines dépenses et de certains investissements à l'exercice 2025.

Emploi et qualité de la langue française

Depuis le 1^{er} juin 2022, la loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, a été sanctionnée. Cette loi apporte des modifications à la Charte de la langue française, dont les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023. Ces dispositions assujettissent la Société à la nouvelle Politique linguistique de l'État.

Également, depuis le 1^{er} juin 2023, la Directive du ministre de la langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'administration, s'applique à la Société.

Comité permanent et émissaire	Réponse
Avez-vous un émissaire?	OUI
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre émissaire et son rôle?	NON
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	NON
Avez-vous un comité permanent?	NON
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	AUCUNE
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	NON



Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2021	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	NON
Si oui, lesquelles?	-
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	NON
Si oui, lesquelles?	-
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel :	
Prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	OUI
Prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	NON

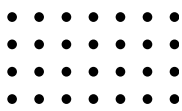
Accès aux documents et protection des renseignements personnels

En 2024, la Société a traité neuf demandes d'accès à l'information.

	Demande d'accès à des documents	Demande d'accès à des renseignements personnels
Demande d'accès acceptée	5	-
Demande d'accès refusée	2	-
Demande d'accès partiellement acceptée	2	-
Total	9	-
Demande traitée dans un délai de moins de 30 jours	9	-
Demande traitée dans un délai de plus de 30 jours	0	-

Les demandes d'accès à l'information que la Société a traitées n'ont pas fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable, et une demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec a été reçue le 29 août 2024.

Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été mis en place en 2024. Les membres sont MM. Alain Coulombe, Mathieu Guay, Willy Nzouatoum et M^{me} Marie-Inès Kili.

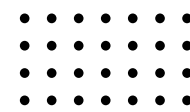


Financements des services publics

La *Politique de financement des services publics du gouvernement du Québec* vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes relativement au processus tarifaire. Elle s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités.

Dans le cadre de cette politique, la Société doit évaluer les coûts de tous les biens et services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée afin de déterminer leur niveau de financement.

Catégorie de biens et services tarifés	Revenus perçus (en milliers de dollars)	Coûts afférents (en milliers de dollars)	Niveau de financement atteint	Niveau de financement établi	Méthode de fixation des tarifs	Mode d'indexation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire
Ventes (relais routier du km 381)	12 464,06	10 902,61	114,32 %	112,55 %	Selon le marché et % de marge bénéficiaire	Hebdomadaire et annuel	31-12-2024
Location d'immeubles	139,94	428,19	32,68 %	34,65 %	Selon le marché et % de marge bénéficiaire	Annuel, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)	01-01-2024
Prestation de services et honoraires de gestion	4 094,61	4 094,61	100 %	100 %	Selon les ententes avec les clients	Dépenses réelles + % d'honoraires de gestion	01-01-2024



Le code d'éthique et de déontologie

1. Préambule

1.1. Les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

1.2. Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la *Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1)* sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.

1.3. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment :

- des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
- de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
- des devoirs et obligations des administrateurs publics, même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

1.4. Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe A.

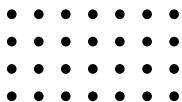
1.5. La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.

1.6. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2. Définitions

2.1. Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie :

- les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;
- les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leur mandat;
- les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.



2.2. Administrateur : désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.

2.3. Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.

2.4. Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, ceci ne comprend pas la Société, ni une association, ou un regroupement sans but lucratif, qui ne présente aucun lien financier avec la Société, ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.

2.5. Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.

2.6. Filiales de la Société : toute filiale détenue à plus de 50 % par la Société de développement de la Baie-James.

2.7. Premier dirigeant : le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.

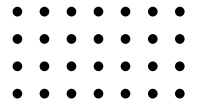
2.8. Société : la Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

3. Énoncés de principes

3.1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.

3.2. Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

3.3. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.



4. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4.1. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

4.2. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter, ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.3. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

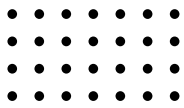
4.4. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

4.5. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

4.6. L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.



Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

4.7. L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;
- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

4.8. L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.

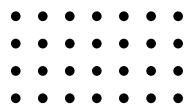
L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.

4.9. Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.

4.10. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou d'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

4.11. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.



4.12. L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

4.13. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.14. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.15. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

4.16. Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

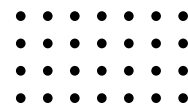
4.17. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.

4.18. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4.19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.



5. Activités politiques

5.1. L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.

5.2. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

5.3. L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.4. L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.5. L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

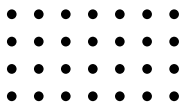
5.6. L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

5.7. L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6. Rémunération

6.1. L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.



6.2. Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :

- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée;
- ou bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

6.3 L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

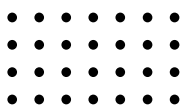
6.4 L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

6.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

6.6 Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.



6.7 L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.

6.8 Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

7. Processus disciplinaire

7.1 Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du conseil exécutif, lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.

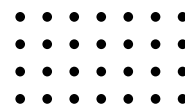
Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient 100% des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise, sauf s'il en est lui-même le président.

L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

7.3 L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés, ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

7.4 Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

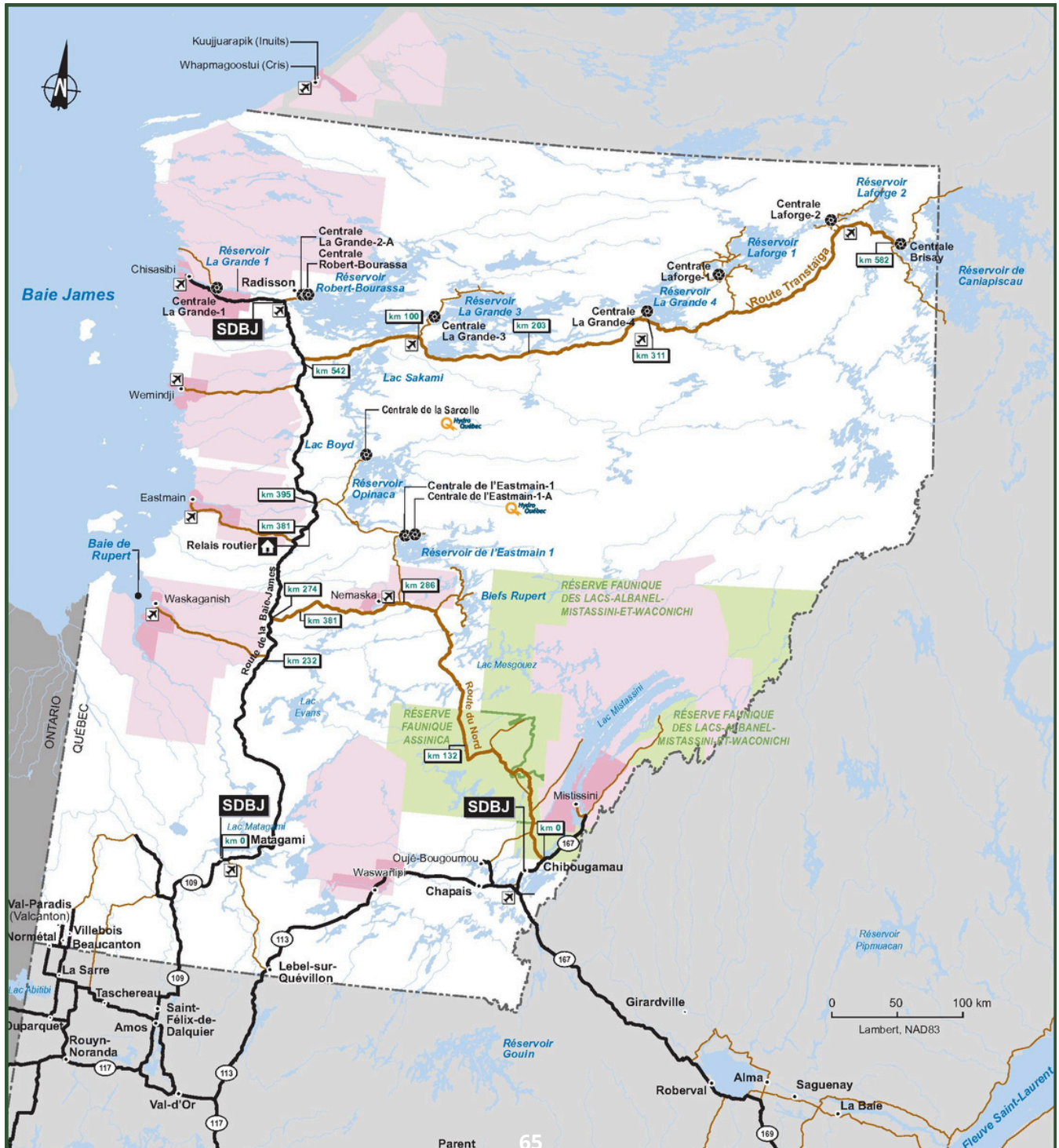
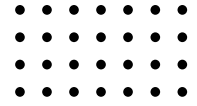


7.5 La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

7.6 Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.



La carte du territoire de la Baie-James

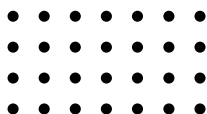


SDBJ.GOUV.QC.CA

Siège social
Chibougamau
462, 3^e rue, bureau 10
Chibougamau (Québec) G8P 1N7
Tél. : 418 748-7777
Télééc. : 418 748-6868
chi@sdbj.gouv.qc.ca

Bureau de Matagami
110, boul. Matagami, porte 5
Case postale 610
Matagami (Québec) J0Y 2A0
Tél. : 819 739-4717
Télééc. : 819 739-4329
mat@sdbj.gouv.qc.ca

Bureau de Radisson
Complexe Pierre-Radisson
66, avenue des Groseilliers
Case postale 366
Radisson (Québec) J0Y 2X0
Tél. : 819 638-8411
Télééc. : 819 638-8838
rad@sdbj.gouv.qc.ca



Québec 